

Bilan annuel de la surveillance et de la
lutte contre les moustiques vecteurs de
maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine - Lot 3

Deux-Sèvres

2025



Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Nouvelle-Aquitaine – Lot 3

Deux-Sèvres

2025

Sommaire

1. Synthèse du département	5
2. Bilan de la surveillance	6
2.1 Surveillance par piégeage	7
2.1.1 Réseau de surveillance.....	7
2.1.2 Résultats	7
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles	10
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	11
2.3 Bilan de la surveillance.....	13
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle.....	15
3.1 Données générales	15
3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune.....	16
3.2.1 Cas importés	16
3.2.1 Circulations autochtones.....	17
3.3 West-Nile et Usutu	17
4. Autres opérations réalisées	19
Annexes des Deux-Sèvres (79).....	20

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Qualyse et Altopictus, organismes habilités, via le marché public N°2024 M002 concernant le département des Deux-Sèvres. Qualyse et Altopictus sont en co-traitance. L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente, pour le département des Deux-Sèvres (lot 3), le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par Qualyse et Altopictus pour le compte de l'ARS.

Plusieurs documents accompagnent ce rapport :

- **Les bilans de la surveillance et de la LAV** des autres départements de Nouvelle-Aquitaine gérés par Qualyse et Altopictus.
- **La synthèse technique et financière** du lot 3 qui récapitulent les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** de la surveillance et de la LAV à l'échelle régionale avec également des informations à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

11 communes non colonisées surveillées

3 sites à risque surveillés

26/42 pièges positifs en *Ae. albopictus*

64/240 relevés positifs en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

43/60 signalements sans demande d'intervention

14 signalements positifs en *Ae. Albopictus*

0 signalement négatif

1 signalement classé sans suite

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+8 communes colonisées en 2025

31/252 communes colonisées à ce jour

12% des communes

40% de la population habite une commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

4 cas importés pris en charge en 2025

5/6 enquêtes entomologiques négatives

0 traitement aduicticide

1 cas autochtone pris en charge en 2025

0 enquête entomologique

3 traitements aduicticides dont 2 renforcés

West Nile / Usutu

0 cas autochtone de West-Nile/Usutu

Autres actions réalisées

0 formation de référents communaux

0 réunion publique

0 diagnostic ou actualisation de diagnostic

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2025 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans la région depuis plus de 10 ans. L'espèce étant fortement implantée, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI¹ (aéroport et ports), des sites à risque d'importation de vecteurs (ex : Marché d'Intérêt National (M.I.N)) tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Qualyse et Altopictus en 2025 sont détaillés en annexe de la **Synthèse technique et financière**.

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

	Deux-Sèvres
TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE DE PIÈGES PAR MOIS <i>Nombre total²</i>	30 pièges 42 pièges avec le redéploiement
PÉRIODE	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	1x mois pour tous les pièges
SITES SURVEILLÉS <i>(voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)</i>	3 établissements de santé (3 pièges par site)

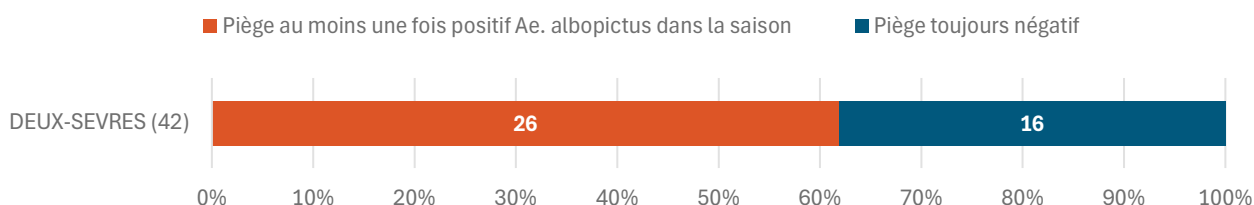
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

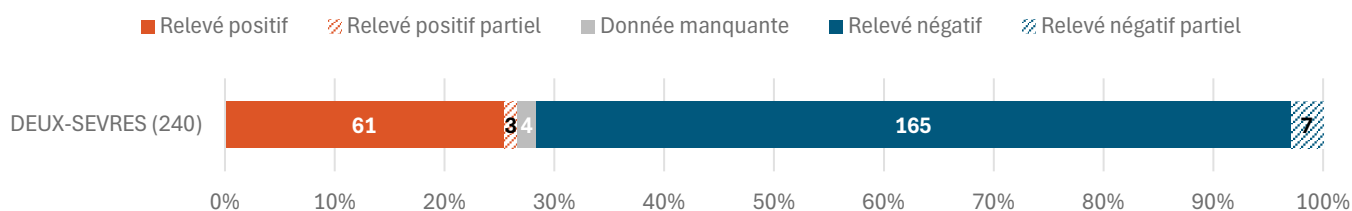
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 42 pièges déployés avec quasiment deux-tiers de pièges positifs



▪ 240 relevés effectués majoritairement négatifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

La majorité des relevés de 2025 sont négatifs (72 %) comme en 2024 (74 %). Les pièges positifs sont principalement localisés à Niort et ses communes proches (carte 1). La part des données partielles** est légèrement supérieure à 2024 (3,3 %) avec 4,1 %. Ces dernières correspondent à des seaux renversés et/ou secs. Les données manquantes* en 2025 sont également similaires à 2024 avec 1,7 % des relevés.

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

² Nombre de pièges installés dans l'année au total avec le redéploiement

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

▪ Dynamique saisonnière

A l'instar de 2024, le mois d'août comptabilise le plus de relevés positifs en *Aedes albopictus* (figure 1). Le pic d'œufs comptabilisés au total a été également atteint en août (7 756 œufs). Cela correspond au pic d'activité normal d'*Aedes albopictus* adulte puisque les populations de vecteurs adultes atteignent un pic à la fin de l'été avant de chuter en octobre avec le phénomène de diapause (ponde d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

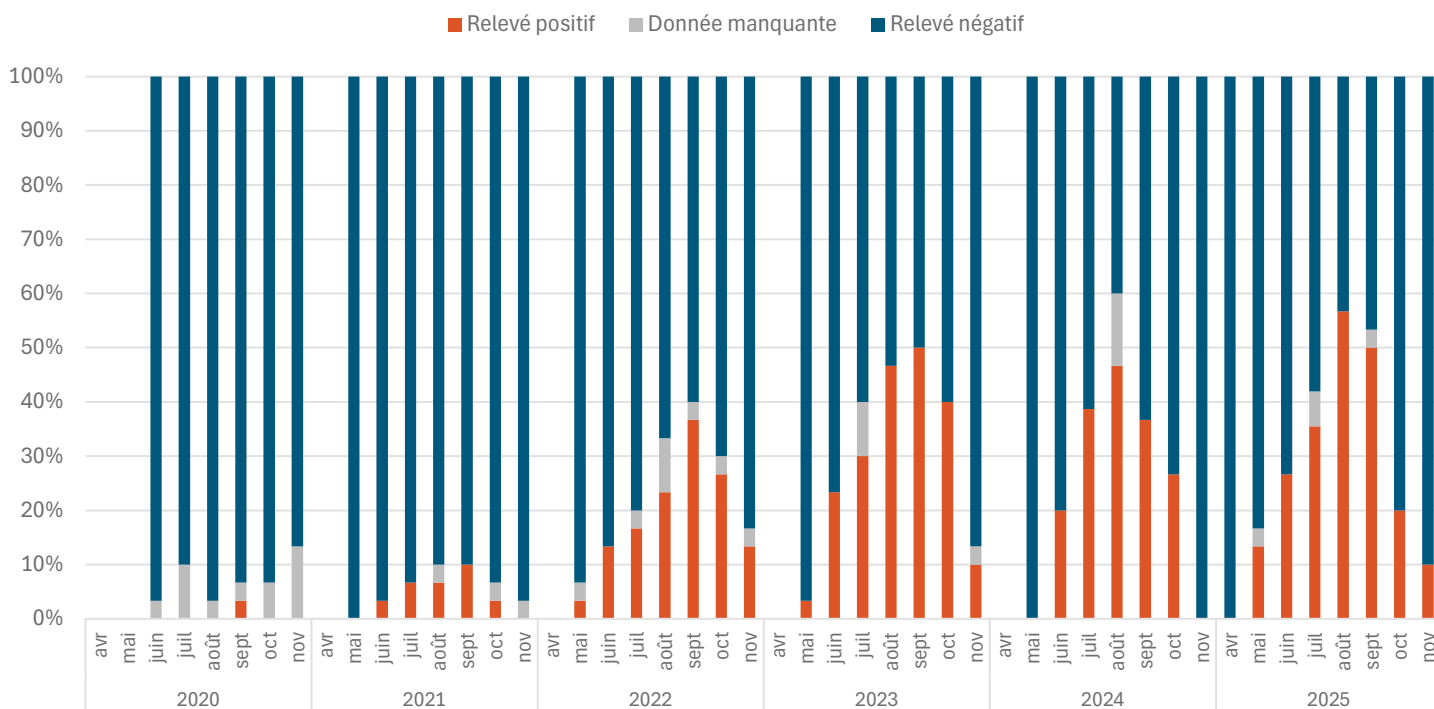


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS DEPUIS 2020 (SOURCE : QUALYSE)

Au total, 16 033 œufs ont été identifiés en 2025 par Qualyse (8 380 œufs identifiés en 2024).

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES DANS LES DEUX-SÈVRES

2.1.3 Focus sur les points d'entrée et les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- détecter de nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* par exemple (points d'entrée et site d'import-export) ;
- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

TABLEAU 1 : EFFECTIFS MOYENS D'ŒUFS D'AEDES ALBOPICTUS OBSERVÉS PAR JOUR ET PAR PIÈGE SELON LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Établissements de santé	Effectifs moyens d'œufs d' <i>Ae. Albopictus</i> observés par jour et par piège							Effectifs moyens par jour en 2025	Variation absolue entre 2020-2024 et 2025
	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.		
Valeurs de référence Occitanie 2020-2024	0,79	6,23	8,86	13,12	14,23	7,62	1,83	-	-
C.H. DE FAYE-L'ABBESSE	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,01	+0,01
C.H.U DE NIORT	0,73	6,95	13,61	34,38	26,33	13,85	0,37	12,83	+6,44
POLYCLINIQUE INKERMANN - NIORT	0,39	3,56	5,41	21,77	3,89	1,98	0,14	5,01	+2,05
Bilan de la saison	0,37	3,50	6,34	18,74	10,07	5,28	0,17	5,95	+2,83

Le tableau 1 présente le niveau d'infestation par site selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge) ou en baisse (vert) par rapport à l'effectif moyens par jour sur la période 2020-2024.

2.2 Surveillance par signalements citoyens

▪ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



Quinze signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2025 et ont été analysés par Qualyse, dont 24 % de positifs (figure 2, carte 2, annexe 3). Ce résultat est en légère hausse rapport à 2024 qui comptabilisait alors 11 signalements citoyens traités dont 5 positifs en *Aedes albopictus* dans le département.

Le nombre de signalements sans demande d'intervention est également en forte augmentation par rapport à 2024 (+20), il a presque doublé. Cela peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus au fil des ans engendrant une nuisance plus importante auprès de la population notamment dans la communauté d'agglomération du Niortais.

A l'instar de 2024, le profil de la participation citoyenne au cours de la saison est en cloche avec une hausse de mai à août, suivi d'une diminution à partir de septembre. Le mois d'août a connu un pic très marqué. Cela correspond bien à la dynamique des populations d'*Aedes albopictus*.

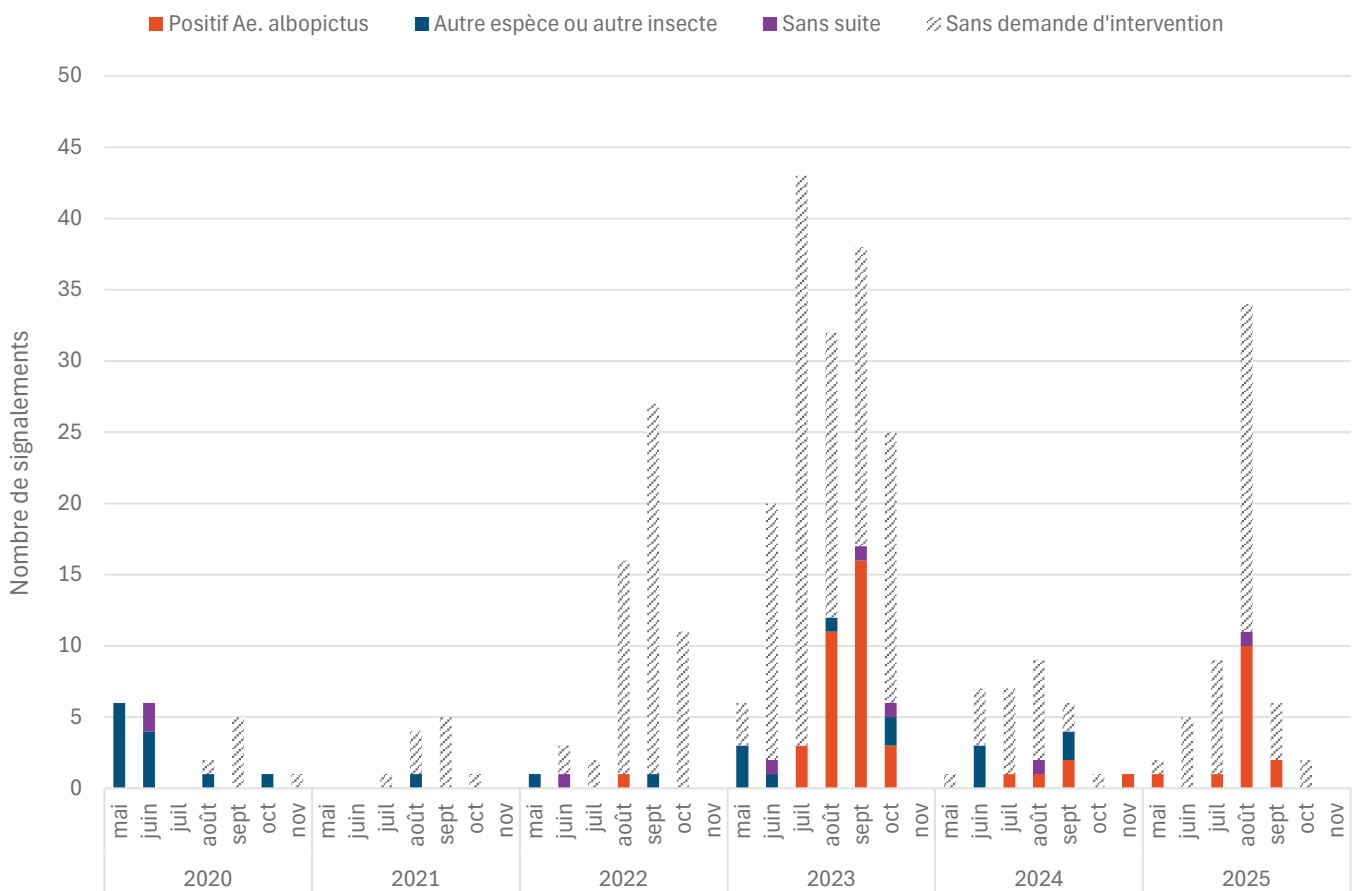
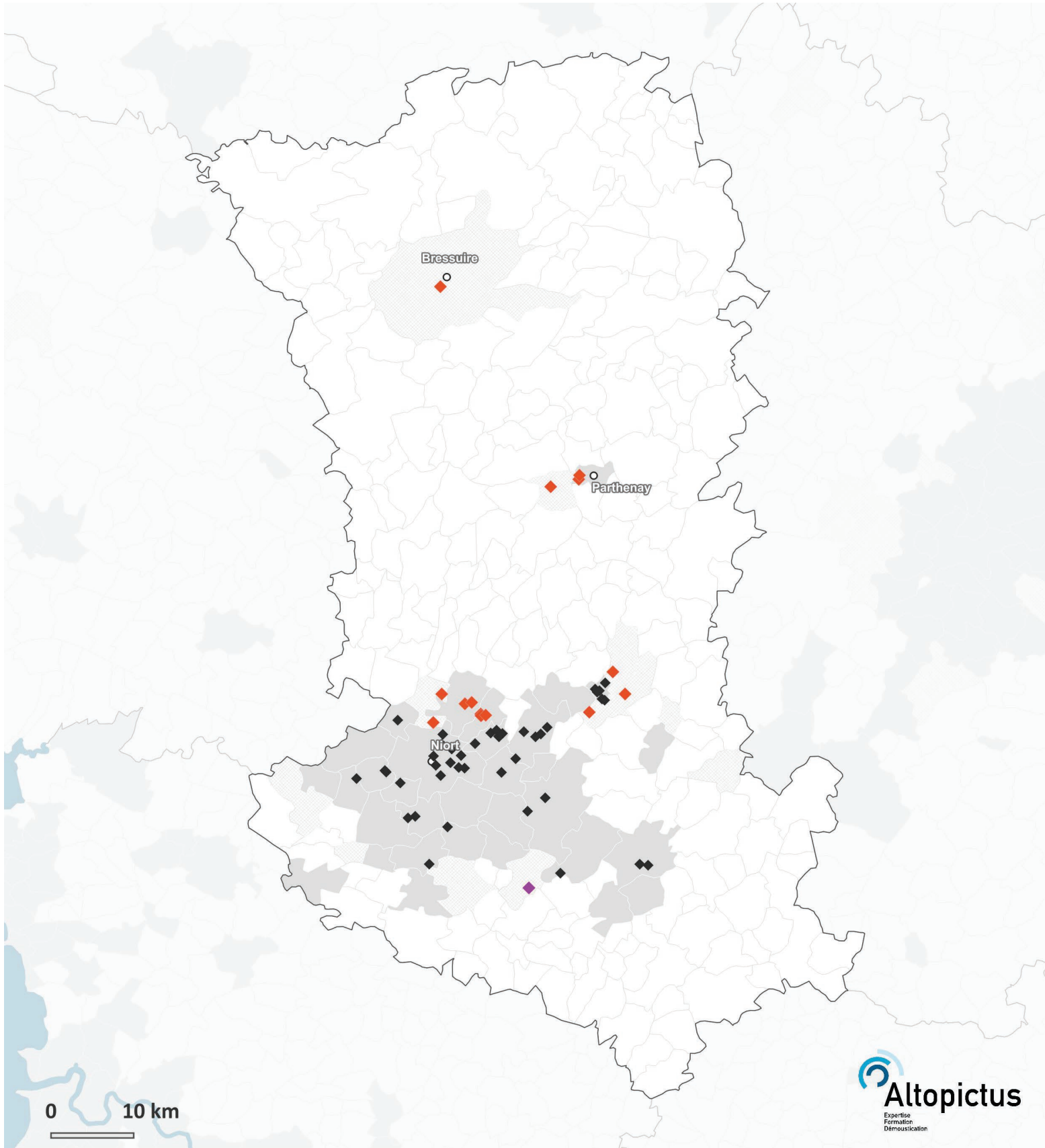


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2025 DANS LES DEUX-SÈVRES (SOURCES : SI-LAV, QUALYSE)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

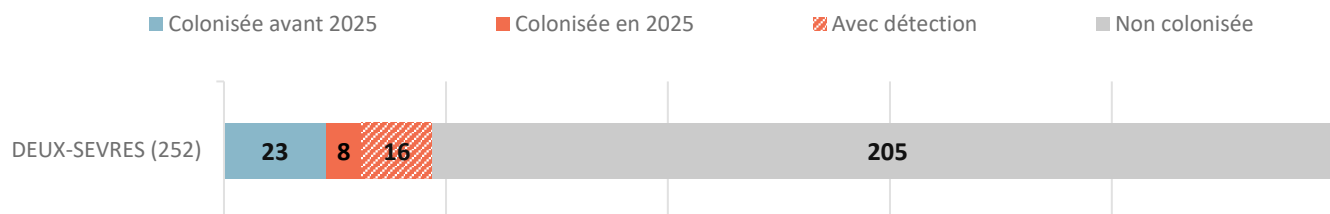
CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025 DANS LES DEUX-SÈVRES (SOURCES : SILAV, QUALYSE)

2.3 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».



Huit nouvelles communes du département ont été classées colonisées en 2025 grâce à la surveillance par pièges pondoirs (6) et aux signalements citoyens (2). Seize détections ponctuelles ont également été comptabilisées dans le département et correspondent principalement à des signalements citoyens (détails disponibles en annexe 4).

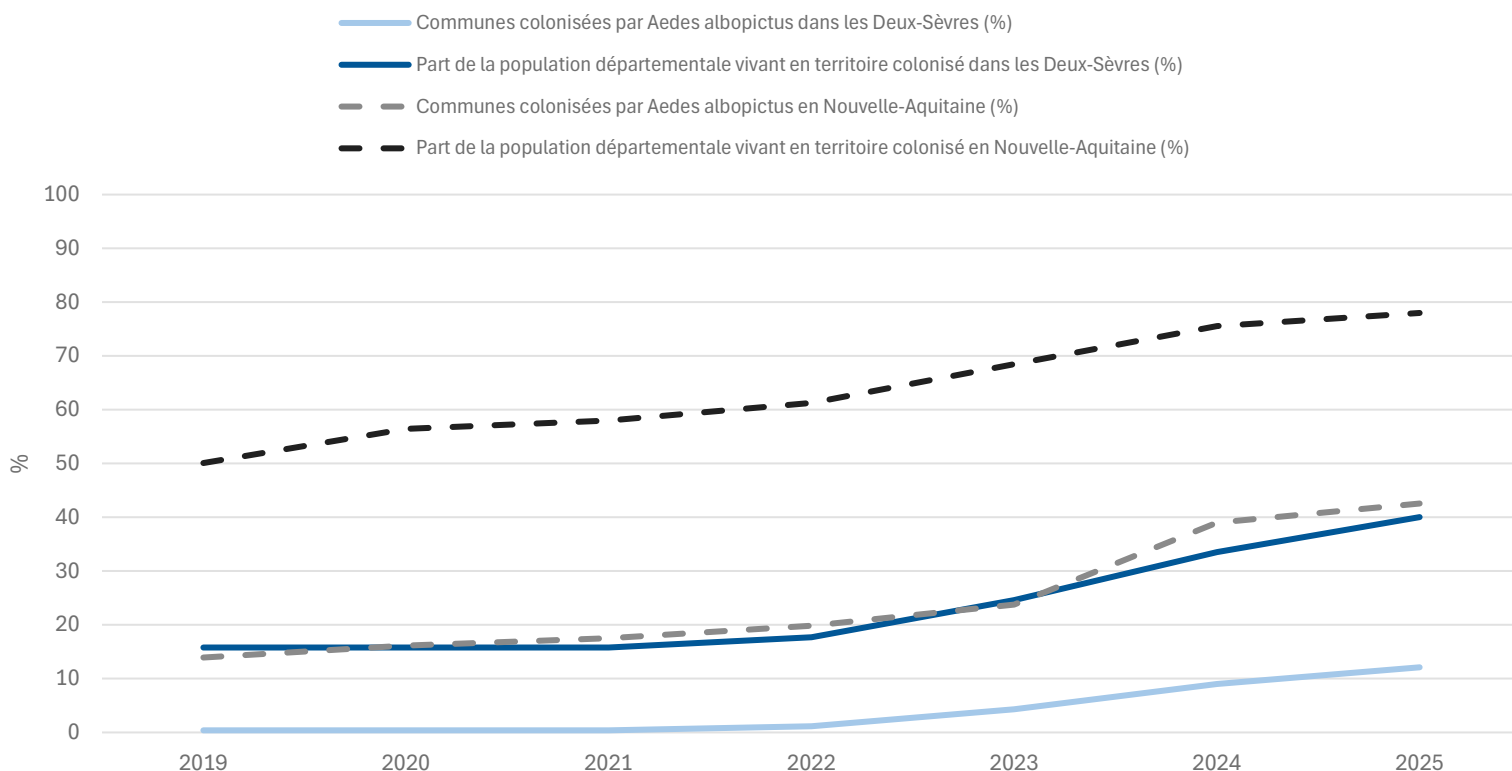
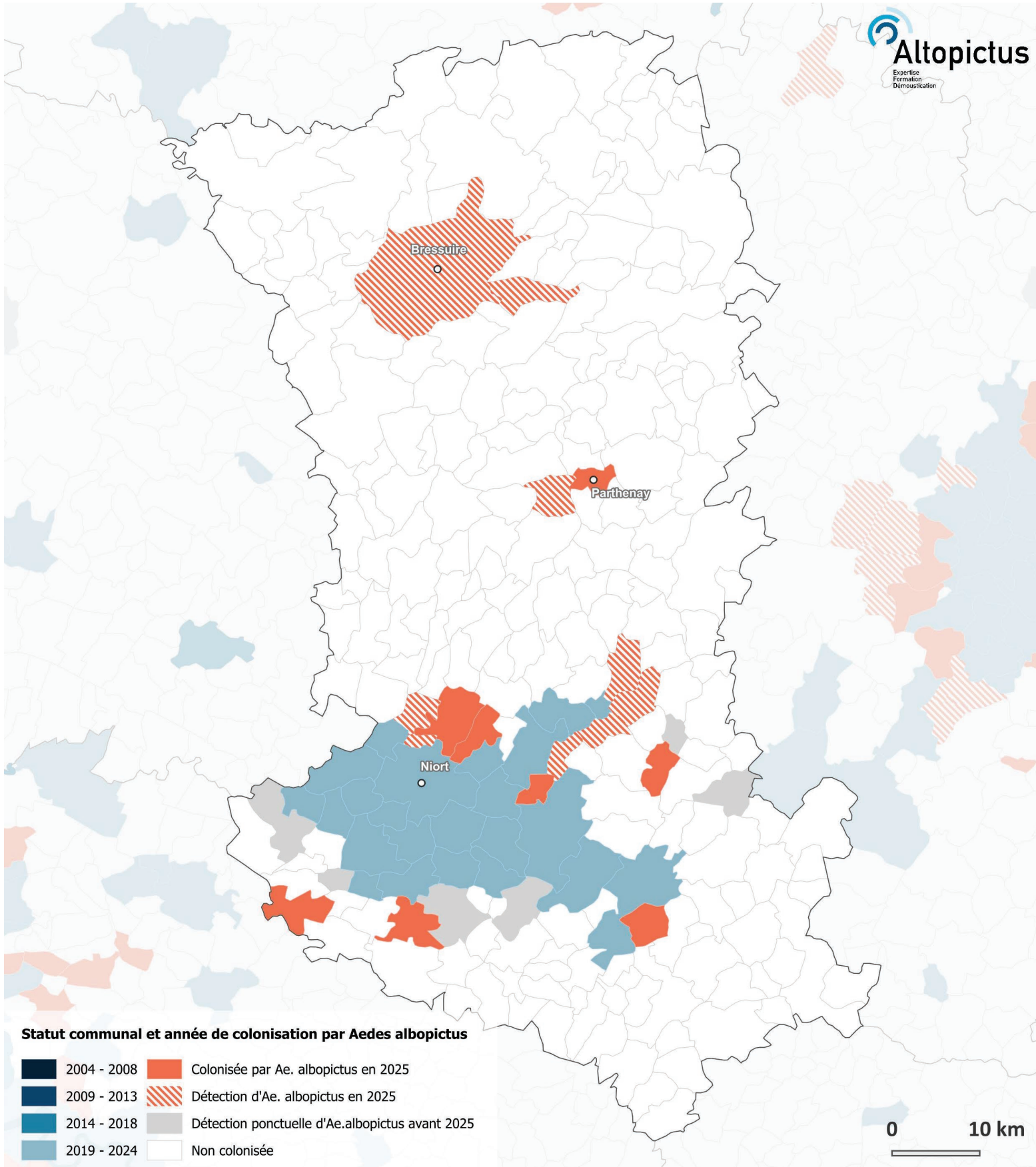


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LES DEUX-SÈVRES DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

Aujourd'hui, **31 communes des Deux-Sèvres** (liste en annexe 4) sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre (carte 3), soit 12 % des 252 communes que compte le département (9 % fin 2023).

Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 150 079 habitants dans un département qui en compte environ 374 878 (populations légales 2023, Insee), soit 40 %. Fin 2024, ce taux était de 34 % (figure 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION (ANNÉE DE CLASSEMENT) DES DEUX-SÈVRES PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

3.1 Données générales

DENGUE, CHIKUNGUNYA, ZIKA ET FIÈVRE JAUNE AVEC DEMANDE D'INTERVENTION					
CAS IMPORTÉS	4*	ENQUÊTE POSITIVE	1	TRAITEMENT ADULTICIDE	0
		ENQUÊTES NÉGATIVES	5	TRAITEMENT LARVICIDE	1
CAS AUTOCHTONE	1	ENQUÊTE EN ZONE DE TRANSMISSION PROBABLE OU AVÉRÉE	0	TRAITEMENTS ADULTICIDES RENFORCÉS <i>dont 2 sans enquête</i>	2
				TRAITEMENT LARVICIDE	0
		ENQUÊTE DES LIEUX SECONDAIRES <i>DONT POSITIVES</i>	0	TRAITEMENT ADULTICIDE <i>dont 1 sans enquête</i>	1
			0	TRAITEMENT LARVICIDE	0
WEST NILE et USUTU					
Aucun cas autochtone de West Nile ou Usutu					

*En raison de la situation sanitaire exceptionnelle, une priorisation de la gestion des cas a été mise en place par l'ARS et Altopictus. Deux cas importés de dengue, non comptabilisés ici, n'ont donc pas été pris en charge : le cas 25-09-02588 avec une enquête à Niort et le cas 25-09-03036 avec une enquête à Aiffres.

Altopictus intervient lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* ou de tout autre vecteur concerné par l'arbovirose est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. Dans le cas où la présence du vecteur est déjà connue, le traitement peut aussi être demandé sans enquête au préalable.

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement sont informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (document en annexe de la synthèse régionale fournie avec ce rapport).

Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrine à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix® Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Ils sont réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à trois types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte antivectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up.
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Stihl SR 450, engin porté par l'agent de lutte antivectorielle et utilisé dans certaines situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix® Inspyr).

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous synthétisent les traitements réalisés dans le département en 2025.

TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE DANS LES DEUX-SÈVRES AVEC USAGE D'AQUA K-OTHRINE EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
3	1	1 009 m	10 849 m	2,839 L	56,78 g

TABLEAU 3 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE DANS LES DEUX-SÈVRES AVEC USAGE D'HARMONIX INSPYR EN 2025

NOMBRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D' HARMONIX® INSPYR	QUANTITÉ DE PYRÉTHRINE
0	0	0 m	0 m	0 L	0 g

La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexes 5 et 6. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière**.

3.2 Dengue, chikungunya, Zika, fièvre jaune

3.2.1 Cas importés

Le nombre de cas importés pris en charge par Altopictus est en légère baisse cette année. Cependant, ils ont entraîné un nombre record d'enquêtes entomologiques pour les Deux-Sèvres, principalement en début de saison (mai et juin), ce pic d'importation correspondant à la fin de la saison vectorielle sur l'île de la Réunion touchée par sa seconde épidémie de chikungunya. Une seule enquête s'est révélée positive, mais la densité vectorielle étant très faible, aucun traitement adulticide n'a été mené (figures 4 et 5, carte 4).

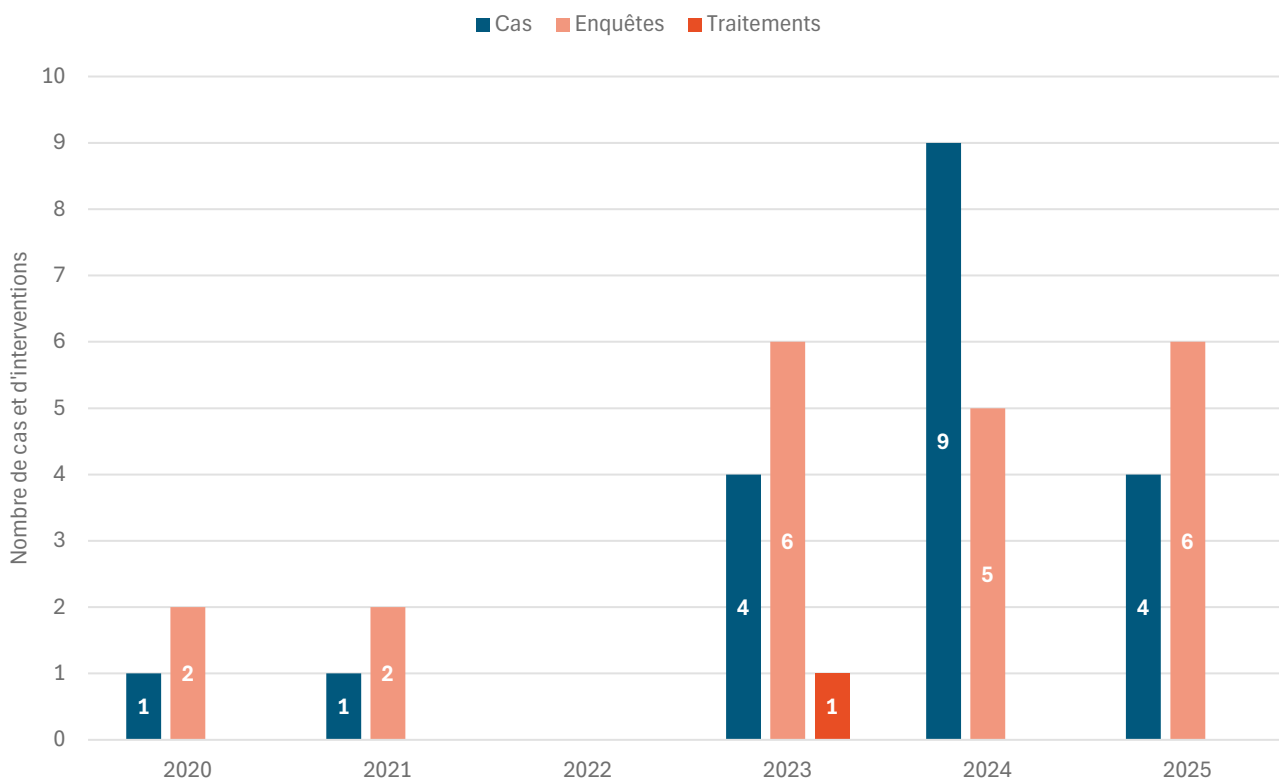


FIGURE 4 : NOMBRE DE CAS IMPORTÉS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2025 DANS LES DEUX-SÈVRES (ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

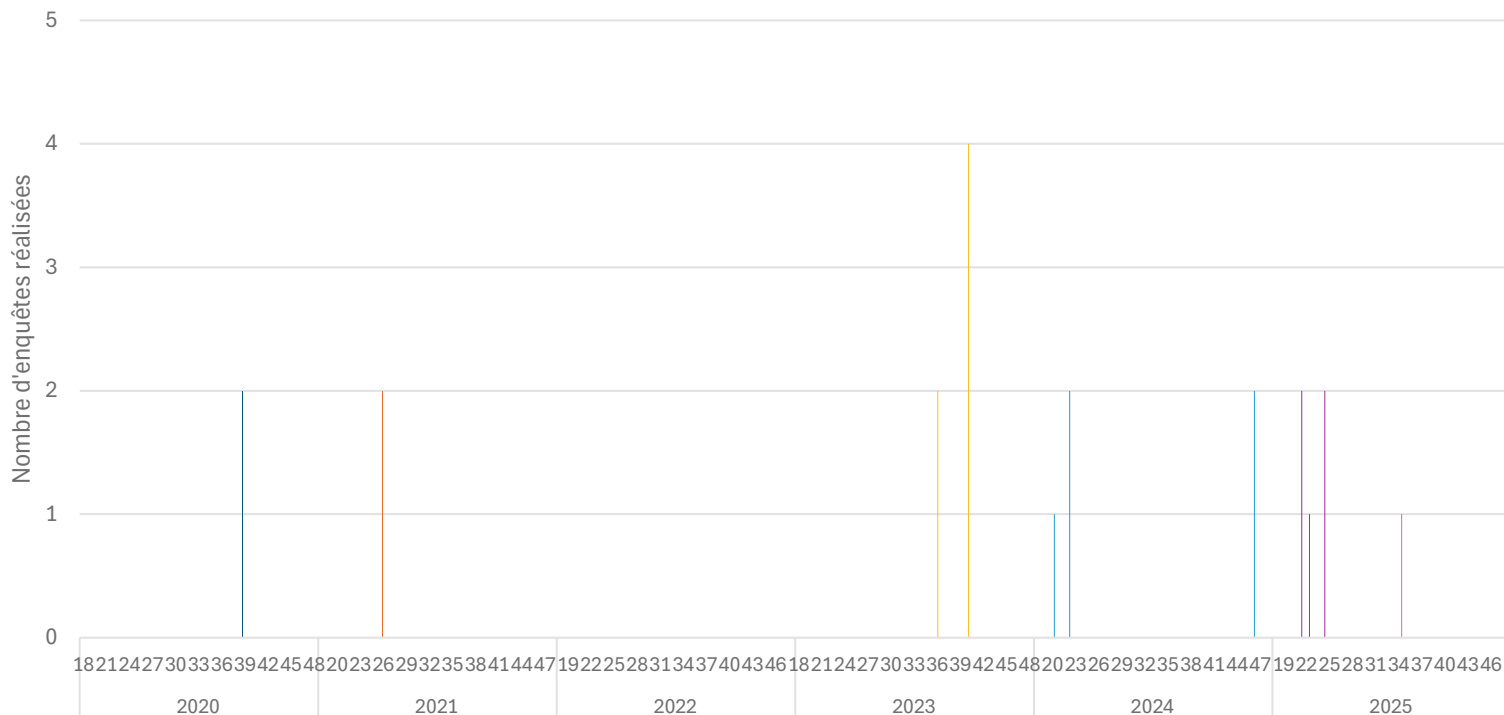


FIGURE 5 : NOMBRE D'ENQUÊTES LIÉES AUX CAS IMPORTÉS RÉALISÉES DANS LES DEUX-SÈVRES PAR SEMAINE DEPUIS 2020

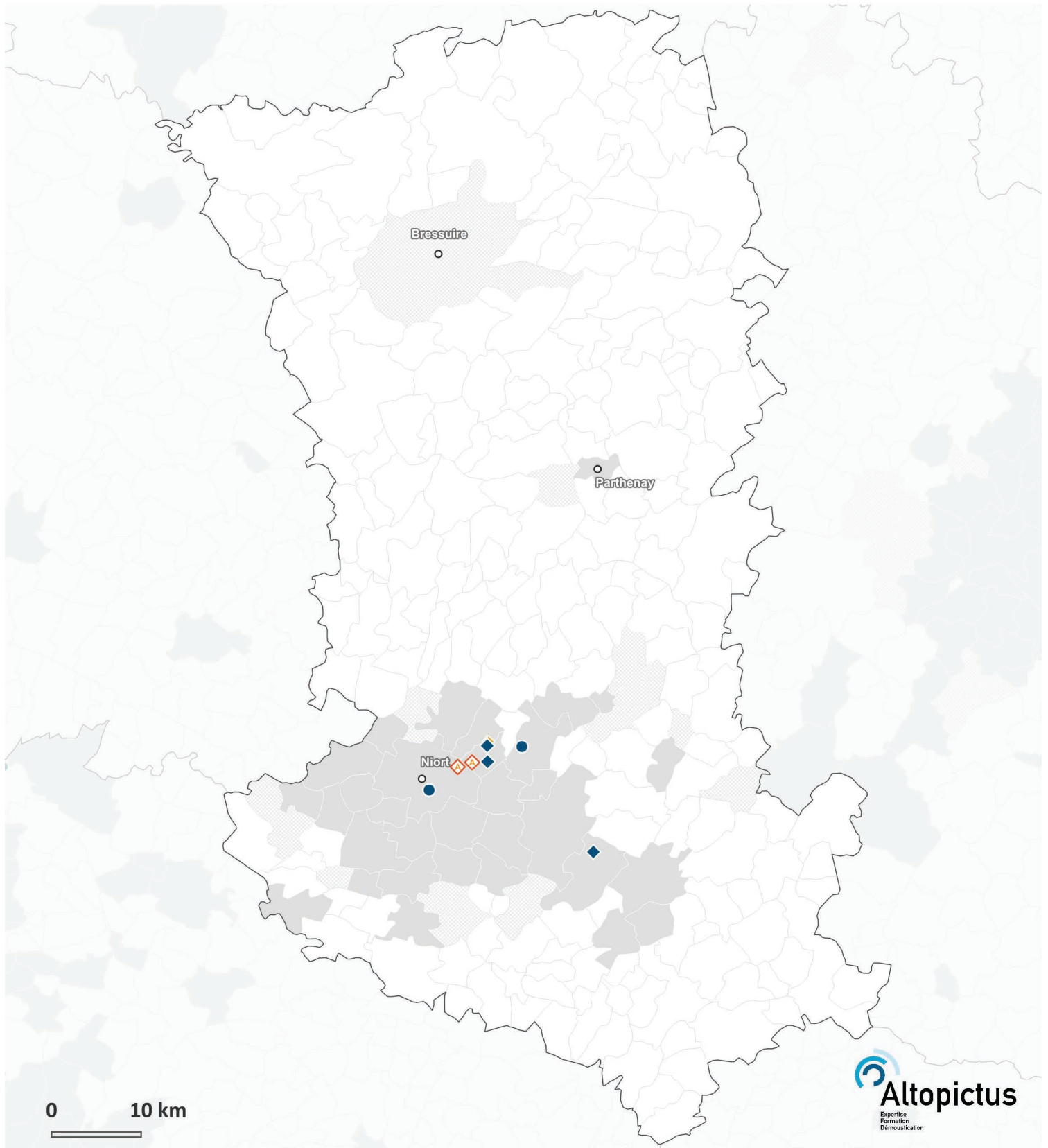
3.2.1 Circulations autochtones

En 2025, pour la première fois, le département des Deux-Sèvres a été concerné par des transmissions autochtones. Un unique cas autochtone de chikungunya a fait l'objet d'une demande d'intervention avec une zone de transmission vectorielle probable à Chauray. Aucun autre cas n'a été détecté lors du porte-à-porte de préparation du traitement mené le 22/09/2025 (date d'alerte 18/09/2025). Les flyers d'information pour la seconde opération ont été distribués par l'ARS DD79. Les traitements de lutte antivectorielle se sont déroulés sans difficulté particulière, en présence de M. Le Maire, de la police, de l'ARS et de quelques journalistes. Un traitement adulticide a également été réalisé sur un lieu de passage de cas, toujours à Chauray. Le cas index à l'origine de la transmission est inconnu.

Les interventions ont toutes fait objet d'un rapport disponible sur SILAV.

3.3 West-Nile et Usutu

Aucun cas de virus du Nil Occidental ou d'Usutu n'ont été déclaré dans le département en 2025.



Virus

- Dengue
- ◇ Chikungunya
- ◻ Zika
- ◻ West Nile
- ◻ Flavivirus
- △ Indéterminé

Lieux fréquentés par des cas déclarés

- Enquête négative - pas de LAV
- Enquête positive - traitement non demandé
- Enquête positive - traitement réalisé
- ▲ Cas autochtone

Statut des communes

- ◻ Non colonisée par *Ae. albopictus*
- ◻ Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2025 DANS LES DEUX-SÈVRES (SOURCE : ALTOPICTUS)

4. Autres opérations réalisées

En 2025, aucune action de mobilisation sociale n'a été réalisée par Altopictus dans le département des Deux-Sèvres. Altopictus a en revanche animé à l'échelle régionale deux visioconférences de sensibilisation à destination :

- de la Mutualité Française et des Petits Débrouillards, le 05/02/2025 (20 participants),
- des structures du réseau GRAINE Nouvelle-Aquitaine, le 17/03/2025 (13 participants).

Annexes des Deux-Sèvres (79)

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2025

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BEAUVOIR-SUR-NIORT	3	3	27/08/2025	24/11/2025
BRESSUIRE	3	8	28/03/2025	25/11/2025
CHAMPDENIERS	3	8	28/03/2025	25/11/2025
ECHIRE	3	2	28/07/2025	30/09/2025
FRESSINES	3	3	27/08/2025	24/11/2025
LA-MOTHE-SAINT-HERAY	3	4	28/03/2025	29/07/2025
MARCILLE	3	5	28/03/2025	28/08/2025
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	3	5	28/03/2025	28/08/2025
PARTHENAY	3	8	31/03/2025	24/11/2025
SAINTE-NEOMAYE	3	2	29/09/2025	24/11/2025
THOUARS	3	8	31/03/2025	24/11/2025

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H. DE FAYE-L'ABBESSE	3	8	28/03/2025	25/11/2025
C.H. DE NIORT	3	8	28/03/2025	24/11/2025
POLYCLINIQUE INKERMANN NIORT	3	8	28/03/2025	24/11/2025

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES PONDOIRS

Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
BEAUVOIR-SUR-NIORT	79-25-010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	15	RAS	0	RAS	0
	79-25-011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	40	RAS	0	RAS	0
	79-25-012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	148	RAS	0	RAS	0
BRESSUIRE	79-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-20-023	RAS	0	RS	0	RAS	0	PP		S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-20-024	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
CHAMPDENIERS	79-24-010	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-24-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-24-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0
ECHIRÉ	79-25-004	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	23	RAS	358	-	-	-	-
	79-25-005	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	232	RAS	71	-	-	-	-
	79-25-006	-	-	-	-	-	-	-	-	S	108	RAS	7	-	-	-	-
FRESSINES	79-25-007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	S	118	RAS	0	RAS	0
	79-25-008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	880	RAS	13	RAS	0
	79-25-009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	12	RAS	0	RAS	0
LA MOTHE-SAINT-HERAY	79-24-013	RAS	0	RAS	0	RAS	27	RAS	21	-	-	-	-	-	-	-	-
	79-24-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	79-24-015	RAS	0	RAS	0	RAS	53	RAS	7	-	-	-	-	-	-	-	-
MARCILLÉ	79-24-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	51	RAS	183	-	-	-	-	-	-
	79-24-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	152	RAS	311	-	-	-	-	-	-
	79-24-021	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	112	-	-	-	-	-	-
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	79-25-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	160	RAS	385	-	-	-	-	-	-
	79-25-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	97	RAS	4	-	-	-	-	-	-
	79-25-003	RAS	0	RAS	0	RAS	22	RAS	4	RAS	1340	-	-	-	-	-	-
PARTHENAY	79-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-20-033	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINTE-NEOMAYE	79-25-013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	1
	79-25-014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0

	79-25-015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RAS	0	RAS	0
	79-20-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RS	0	RAS	0	R	0	RAS	0
THOUARS	79-20-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-20-015	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT AVRIL	ŒUFS AVRIL	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
C.H. DE FAYE-L'ABBESSE	79-22-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-24-004	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	3	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	79-24-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	S	0	S	2	RAS	0	RAS	0	RAS	0
C.H. DE NIORT	79-20-001	RAS	0	RAS	15	RAS	64	RAS	821	RAS	2601	RAS	1742	RAS	639	RAS	13
	79-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	347	RAS	370	RAS	141	RAS	0
	79-20-003	RAS	0	RAS	37	RAS	325	RAS	132	RAS	146	RAS	495	RAS	51	RAS	0
POLYCLINIQUE INKERMANN NIORT	79-20-004	RAS	0	RAS	21	RAS	227	RAS	327	RAS	845	RAS	223	RAS	78	RAS	5
	79-20-005	RAS	0	RAS	7	RAS	17	PP		RAS	483	RAS	104	RAS	1	RAS	0
	79-21-003	RAS	0	RAS	0	RAS	55	RAS	52	RAS	631	RAS	58	RAS	0	RAS	0

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2025

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
25-05-08384	SCIECQ	20/05	<i>Aedes albopictus</i>
25-07-00208	SAINT-MAXIRE	02/07	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00622	EXIREUIL	05/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-00667	SAINT-GELAIS	05/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01294	PARTHENAY	08/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-01896	ÉCHIRÉ	11/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-02154	SAINT-GELAIS	12/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-02659	ÉCHIRÉ	14/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-02691	SAINT-GELAIS	14/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03150	BRESSUIRE	16/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-03420	NANTEUIL	17/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-05231	SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	26/08	<i>Aedes albopictus</i>
25-08-05949	BRÛLAIN	29/08	Absence de spécimen
25-09-01890	TALLUD	07/09	<i>Aedes albopictus</i>
25-09-03242	PARTHENAY	18/09	<i>Aedes albopictus</i>

ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

COMMUNES COLONISÉES AVANT 2025			
AIFFRES	COULON	MAGNE	SAINT-REMY
AIGONDIGNÉ	FORS	MELLE	SAINT-SYMPHORIEN
AZAY-LE-BRÛLÉ	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	NIORT	SANSAIS
BESSINES	GRANZAY-GRIPT	PRAHECQ	VALLANS
CELLES-SUR-BELLE	LA CRECHE	SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	VOUILLÉ
CHAURAY	LE VANNEAU-IRLEAU	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	-

Communes classées colonisées durant l'année 2025 et motif de classement

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
BEAUVOIR-SUR-NIORT	3 pièges pondoirs positifs distants de 500m
ECHIRE	3 pièges pondoirs positifs distants de 500m + 2 signalements citoyens positifs
FRESSINES	3 pièges pondoirs positifs distants de 500m
MARCILLE	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
LA MOTHE-SAINT-HERAY	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
PARTHENAY	2 signalements citoyens positifs distants de 500m en 2025

Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) en 2025

COMMUNE	MOTIF DE DÉTECTION
BRESSUIRE	1 signalement citoyen positif (détection antérieure en 2023)
EXIREUIL	1 signalement citoyen positif
FAYE-L'ABBESSE	2 pièges pondoirs positifs à moins de 500m l'un de l'autre
NANTEUIL	1 signalement citoyen positif
SAINTE-MAXIRE	1 signalement citoyen positif
SAINTE-NEOMAYE	1 piège pondoir positif
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	1 signalement citoyen positif
SCIECQ	1 signalement citoyen positif (détections en 2023 et 2024)
TALLUD	1 signalement citoyen positif

ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES IMPORTÉS

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-05-06736	1	LA CRECHE	16 mai	19 mai	NEGATIF	-	-
	3	NIORT	16 mai	20 mai	NEGATIF	-	-
25-05-11304	1	CELLES-SUR-BELLE	27 mai	30 mai	NEGATIF	-	-
25-06-02568	1	CHAURAY	11 juin	13 juin	NEGATIF	-	-
	2	CHAURAY	11 juin	13 juin	NEGATIF	-	-
25-08-02813	2	CHAURAY	14 août	18 août	POSITIF	Mesure de lutte larvicide Densité vectorielle faible - pas de traitement recommandé	-

Traitements aduicides

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)*	PS (m)*	AS (m)*	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE 6 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2025 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES AUTOCHTONES

Enquêtes entomologiques (en rouge : zones de transmission vectorielle probable ou avérée)

N°SILAV	N°ENQUETE	TYPE ZONE*	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION
25-09-02429	2	ZTV	CHAURAY	11 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-
	4	PAS	CHAURAY	11 sept.	-	TRAITEMENT SANS ENQUETE	-	-

*ZTV = zone de transmission vectorielle probable ou avérée PAS = Lieu de passage

Traitements adulticides

ZONES DE TRANSMISSION VECTORIELLE PROBABLE OU AVÉRÉE

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	N° TRAITEMENT	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-09-02429	2	CHAURAY	1	24 au 25 sept.	22h44-00h52	295	0	0	4596	1.186	23.72	0	0
			2	1 au 2 oct.	21h48-00h20	359	0	0	4570	1.188	23.76	0	0

LIEUX DE PASSAGE DES CAS AUTOCHTONES

N°SILAV	N°ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	SW (m)**	PS (m)**	AS (m)**	TRAITEMENT SPATIAL MOBILSTAR (m)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAMÉTHRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRÈTHRE (g)
25-09-02429	4	CHAURAY	24 au 25 sept.	01h43-02h42	355	0	0	1683	0.465	9.3	0	0

**Traitement péri-domiciliaire : SW : Swingfog PS : Portastar AS : Atomiseur Stihl